

DELIBERATION N° 2022-24

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 15 SEPTEMBRE 2022

Objet : Offre de formation d'Université Côte d'Azur - Flexibilisation des parcours étudiants

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 45 et 47,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Ali DOUAI, Chargé de mission "Orientation active",

Adopte

Le projet de flexibilisation des parcours étudiants tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 76

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 52

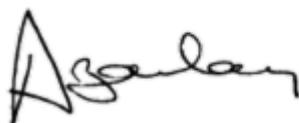
Abstentions : 15

Voix favorables : 36

Voix contre : 1

Fait à Nice, le 15 septembre 2022

**Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation**



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2022-24

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 20/09/2022

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 20/09/2022

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



Flexibilisation des parcours étudiants : états des lieux et perspectives

Contexte et définition

La **flexibilisation des parcours étudiants à l'Université** n'est pas à proprement parler une injonction ministérielle à mettre en œuvre de façon systématique dans un cadre bien défini. Il s'agit, à ce jour, d'une tendance forte, appuyée par la recherche en sciences de l'éducation, à laquelle les établissements sont sensibilisés et incités pour **mieux prendre en compte l'hétérogénéité des apprenants accueillis**, notamment en 1^{er} cycle. *Le Cadre national des formations (fixé par l'arrêté du 30 juillet 2018)* précise qu'au sein d'une offre de formation, « des dispositifs pédagogiques permettent de prendre en compte **les profils diversifiés des étudiants** ainsi que leurs objectifs académiques et professionnels » et que, pour cela, « les établissements mettent en place des actions d'accompagnement pédagogique et offrent, chaque fois que nécessaire, des **parcours de formation personnalisés** » (art. 1). Les axes de développement qui y sont préconisés concernent la pluridisciplinarité, le rythme et la durée des apprentissages, la modularité et l'appui sur les transformations pédagogiques. La loi ORE met l'accent sur le développement de « parcours de formation personnalisés », notamment en Licence : « les nouveaux étudiants accéderont à une licence transformée, personnalisée et modulable (+/- 3 ans) qui prendra mieux en compte leurs aspirations et qui pourra être plus professionnalisante. » (*Fiche 17, L'essentiel, Parcoursup*).

La flexibilisation peut être définie comme « un processus par lequel la possibilité est explicitement reconnue et donnée à l'apprenant d'opérer des choix sur certaines dimensions de l'organisation pédagogique d'un parcours de formation. Elle permet la personnalisation de son propre cheminement en fonction de ses besoins de développement personnel et professionnel, et des attentes sociétales. Elle participe au renforcement de l'engagement et de la persévérance des étudiants dans leur propre projet de formation sans « déficit d'apprentissage » »¹. A partir de cette définition, il est possible de cartographier les formes de flexibilité déjà opérantes dans notre offre de formation et de dégager des perspectives pour de nouvelles formes centrées sur les caractéristiques de nos étudiants.

État des lieux

En pratique, depuis 2018, des **formes de flexibilité se sont développées dans nos formations**. Les plus générales concernent l'offre de Licences générales sous forme de Portails pluridisciplinaires organisant une spécialisation progressive et l'offre de Master au sein des EUR articulant des majeures et des mineures. Ici, quelques exemples sont mis en avant pour en illustrer leur diversité et leur logique commune : *des nouveaux parcours prédéfinis par le « haut », bornés, reformant des cohortes. Les continuums 1D/2D* inscrits dans l'offre de la plupart des Portails ou mention de

¹. Didier Paquelin, Marie Chantal. Flexibilisation : principes et repères. Guide à l'intention des établissements d'enseignement supérieur, [Rapport de recherche] Université Laval (Québec, Canada). 2019. hal-03251001.

Licence générale et **les LAS** (premières générations) peuvent être conceptualisés comme un jeu « majeure / mineures » : les étudiants sont inscrits dans une mention de Licence X en suivant un parcours où des UE de la discipline X sont remplacées par des UE d'une autre discipline Y, en vue de favoriser l'accès dans des cursus propres à la discipline Y. Les **dispositifs « oui si »** déployés en L1 introduisent des flexibilités de rythme lorsqu'il s'agit d'une L1 effectuée en 2 ans. **Les 12 Doubles Licences** portées par UCA sont également régulièrement mentionnées pour illustrer ce même type de flexibilité : les étudiants effectuent en moyenne 70% d'une licence X et d'une licence Y en vue d'obtenir les deux diplômes. Le développement de **parcours pluridisciplinaires au sein de mentions larges de Licence** (Environnement dans la mention Sciences et Humanités, Humanités numériques dans la mention Humanités, etc.)² s'appuie sur une autre forme de flexibilité : *ces parcours sont un assemblage cohérent d'UE disciplinaires déjà existantes au sein des mentions de Licence*. Des passerelles entre ces parcours et des mentions disciplinaires de Licence sont construites pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de s'orienter vers les premiers. La **logique du « plus »** s'étend et peut être interpréter comme une forme de personnalisation : des étudiants de Licence ou de Master sont invités à s'inscrire dans des certifications universitaires (CU) ou des DU pour acquérir des compétences complémentaires à celles développées dans le cursus principal ; des étudiants de Licence suivent des « *UE à visée professionnalisante* » en plus des UE inscrites dans le cursus diplômant.

Ces formes (hormis la logique du « plus ») permettent de **distinguer des groupes d'étudiants suivant des parcours différents mais dans un espace prédéfini** (parcours complets pré-construits, comme application d'un cadrage national ou comme opportunité locale) : il ne s'agit pas précisément d'une « possibilité... donnée à l'apprenant d'opérer des choix sur certaines dimensions de l'organisation pédagogique d'un parcours de formation » (cf. supra). Un des **freins** au développement de *formes de flexibilité centrée sur les opportunités de choix de l'apprenant* concerne **l'outillage** : notre système d'information et de gestion des parcours étudiants (Apogée) et son usage sont centrés, en termes d'unité de base, sur la structure (le diplôme, l'étape) et pas sur l'apprenant. Les flexibilités relevant de nouveaux parcours bornés (une évolution ou la création d'un diplôme ou d'une étape) y sont bien assimilées. Les flexibilités relevant d'opportunités de choix individuels (choix d'UE/mineures surnuméraires en Licence ou en Master ; choix d'UE à la carte ou la possibilité de retenter la validation d'une UE déjà validée par compensation dans le Portail de Licence Sciences et Technologies) ne peuvent y être intégrés et gérés simplement à ce jour (le travail se fait « à la main »). Évidemment, l'établissement travaille actuellement sur l'intégration et le paramétrage de nouveaux outils, afin de prendre en compte ces nouveaux besoins.

Un autre point clé concerne la confiance et les moyens que nous, communauté éducative, plaçons dans la **capacité des apprenants à construire leurs parcours**, en fonction de leurs besoins et perspectives personnels.

Perspectives

L'enjeu principal pour les années à venir est de **se saisir de la dynamique de flexibilisation des parcours de façon pragmatique, pour en faire une aide à la résolution de problématiques concrètes au sein de nos formations et/ou un appui pour saisir des opportunités** (attractivité de nouveaux publics, internationalisation, etc.), en étant pro-actif et lucide quant à la capacité de notre environnement technique à accompagner ces démarches. A cet égard, il est pertinent de **distinguer**

². Ces parcours ont été impulsés par le projet L@UCA (PIA 3 NCU).



le niveau Licence générale et le niveau Master : le contexte des Licences générales est celui d'un « (assez) grand nombre » hétérogène (en termes de parcours antérieurs, de façon d'être apprenant, d'aspirations) et où les éléments de transversalité sont importants (organisation en Portails, compétences transversales, problématiques communes de (non) réussite, d'articulation L-M, etc.). Le contexte des Masters est celui d'un plus petit nombre moins hétérogène, où les enjeux d'attractivité, de professionnalisation, de partenariats, etc. sont largement spécifiques au secteur disciplinaire considéré. Il doit en découler, pour l'établissement, une approche différenciée de la flexibilisation (*cf. infra*).

Pour rendre intelligible **quelques principes et orientations**, il est utile d'avoir des balises sur **les différentes dimensions et niveaux de flexibilisation possibles**. Il s'agit de revoir des repères et normes qui organisent les parcours linéaires afin d'offrir des possibilités de choix à l'apprenant, pour penser différents cheminements et l'accompagner vers la réussite. La temporalité (rythme, durée) et la spatialisation de la réalisation du parcours (campus, hors campus) recouvrent la dimension organisationnelle. L'individualisation des objectifs et des formats d'apprentissages constitue la dimension pédagogique. La diversification des acteurs et des modalités d'accompagnement (tutorat, orientation, etc.), ainsi que l'outillage (emplois du temps, inscriptions, etc.) marquent la dimension logistique (*cf. figure 1*).

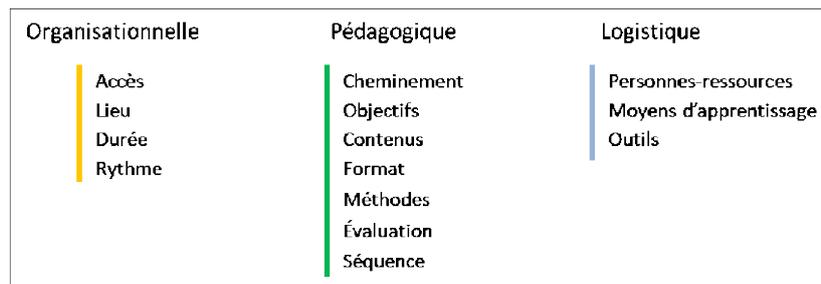


Figure 1 : les dimensions de la flexibilisation

Ces dimensions peuvent se décliner schématiquement à trois niveaux (*cf. tableau 1*). En résumé : la flexibilisation du parcours concerne la temporalité de la réalisation et la modularité de ce dernier ; la flexibilisation des modalités d'enseignement exprime la possibilité offerte à l'apprenant de combiner à la fois UE en présence et d'autres à distance ; la flexibilisation des activités d'enseignement vise la diversification des pratiques pédagogiques au sein d'une même UE afin de rejoindre la diversité des styles d'apprentissage des apprenants³.

³. Ces balises sont issues de Paquelin D. et Chantal M., 2019, *op. cit.*



Niveau de flexibilisation	Composantes
Niveau macro : flexibilisation des parcours	Rythme Rétractation Passerelle Passage intégré Reconnaissance des acquis Inscription inversée
Niveau meso : flexibilisation des modalités	Bi-modalité Hybridation Co-modalité
Niveau micro : flexibilisation des activités d'enseignement-apprentissage	Alternance des activités (centrations) Diversification des activités pour un même objectif Variétés des modes d'évaluation

Tableau 1 : Niveau de flexibilisation

Sur cette base, nous proposons d'appuyer le développement de la flexibilité des parcours étudiants à UCA sur les principes et les orientations suivantes.

P1. La flexibilité devient une **dimension à part entière de l'offre de formation d'UCA**, des **modalités d'enseignements** proposées et de **l'accompagnement des étudiants**.

P2. **L'effort principal se porte sur le 1^{er} cycle de Licence générale**, là où les enjeux de diversité, d'accompagnement et de réussite sont les plus prégnants. Le niveau Master est aussi travaillé et accompagné, notamment grâce des plages horaires communes identifiées dans le calendrier universitaire, mais relève plus des politiques et des opportunités propres aux composantes.

P3. La flexibilisation se traduit par des degrés de liberté pour l'étudiant : **il ne peut être question que d'opportunités de choix pour l'étudiant et non pas d'obligation**.

P4. La flexibilisation des parcours étudiant se situe **au carrefour de plusieurs dynamiques dont l'alignement ne va pas de soi** et doit être travaillée. Il s'agit d'aligner et de capitaliser sur ces dynamiques pour soutenir des projets de flexibilisation :

- Les évolutions des *pratiques pédagogiques* (cf. engagement des enseignants dans le cadre de la grille de transformation numérique d'UCA, dans la stratégie relative à l'Approche par Compétences (APC), etc.).
- Le développement de *l'orientation active dans nos cursus* : les opportunités de choix existantes (Portails à la carte, UE découvertes, mineures en Master, UE optionnelles), les enjeux autour du passage Licence-Master, ou de professionnalisation en L, nécessitent de développer l'orientation active au sein de nos cursus.
- L'acceptation croissante par les acteurs (enseignants, apprenants, famille, etc.) qu'un parcours ne répond pas à un déterminisme, mais résulte d'une co-construction, en même temps que cette approche peut renforcer chez l'apprenant le désir de développement de compétences, le sentiment d'efficacité et son engagement.
- Les nouveaux outils : les développements de Moodle, de Pégase (logiciel ayant vocation à remplacer Apogée), d'ADE (le logiciel d'emploi du temps en cours de déploiement dans tout l'établissement), présentent en principe des opportunités pour l'outillage de projets de flexibilisation, un futur « outil de spécialisation progressive » pour l'étudiant.

A partir de ces principes, quelques orientations peuvent être ici mises en avant. Il s'agit d'une suite d'exemples ou d'un répertoire non exhaustif mis à disposition de la communauté.

O1. La logique des Portails pluridisciplinaires de Licence. Sur les 7 Portails actuels, 4 sont des Portails « tronc commun » centrés sur un cœur disciplinaire (Droit-Science Politique, STAPS, Sciences de la vie et Économie-Gestion). Les 3 autres sont des Portails pluridisciplinaires avec une plus ou moins forte dose d'« à la carte » (Sciences et Technologies, SHS et LLAC). Le Portail Sciences et Technologies présente a priori un haut degré de flexibilité de parcours. Après des échanges avec les responsables des 2 autres Portails, il semblerait que la tendance soit à la consolidation d'une structure articulant « **renforcement du disciplinaire** » et « **souplesse** » (permettre à des étudiants de se construire des profils pluridisciplinaires variés et de se mouvoir plus facilement d'une mention disciplinaire à une autre tout en restant dans une logique de progression et non de recul). La flexibilisation des parcours qui doit être mise en œuvre n'est cependant pas antinomique à la construction de parcours disciplinaires clairement identifiés.

O2. « Majeures / mineures ». Les EUR développent actuellement des articulations « majeure / mineures » au niveau M. Des initiatives sont également prises en Licence pour proposer ce format. Il est pensé comme une formule plus souple que la double licence. Ce format peut prendre des formes variées et s'articuler avec le référentiel de compétences de la discipline « majeure » : cette dernière identifie des UE au sein de disciplines voisines qui travaillent des compétences de son référentiel ; identifie des outils (UE « engagement », UE de professionnalisation, etc.) utiles à des profils de leurs cohortes et les proposent comme des mineures.

O3. La logique du « plus ». Une partie des apprenants cherche, au cours de leur cursus principal, à acquérir des compétences complémentaires (en langues, techniques, soft skills...), présentes au sein de notre offre (dans les diplômes nationaux, dans nos DU / CU, mineures, micro-qualifications développés par le 3IA, etc.). Un enjeu est de développer une politique à ce propos : visibilité/lisibilité de l'offre (outil de visualisation), accompagnements sur le projet de l'apprenant, reconnaissance/valorisation (e-portfolio de compétences), etc.

O4. Pré ou post-validations d'UE. Au sein des Portails de Licence, cette orientation semble faire consensus : permettre à des étudiants qui ont validé un semestre ou une année à l'aide de la compensation de pouvoir retenter la validation d'UE non acquises en semestre ou année N-1, voire des UE acquises sans compensation (comme c'est déjà le cas dans le Portail Sciences et Technologies). A l'initiative de l'étudiant et sous certaines conditions, cette piste répond à une demande de consolidation des dossiers des étudiants, par exemple en vue de la poursuite d'études en Master. Une variante dans l'autre sens est également déjà à l'œuvre dans quelques cursus : les « UE avancées ». Sous certaines conditions, des étudiants ajournés à l'année en N-1 peuvent suivre et tenter de valider des UE de l'année supérieure.

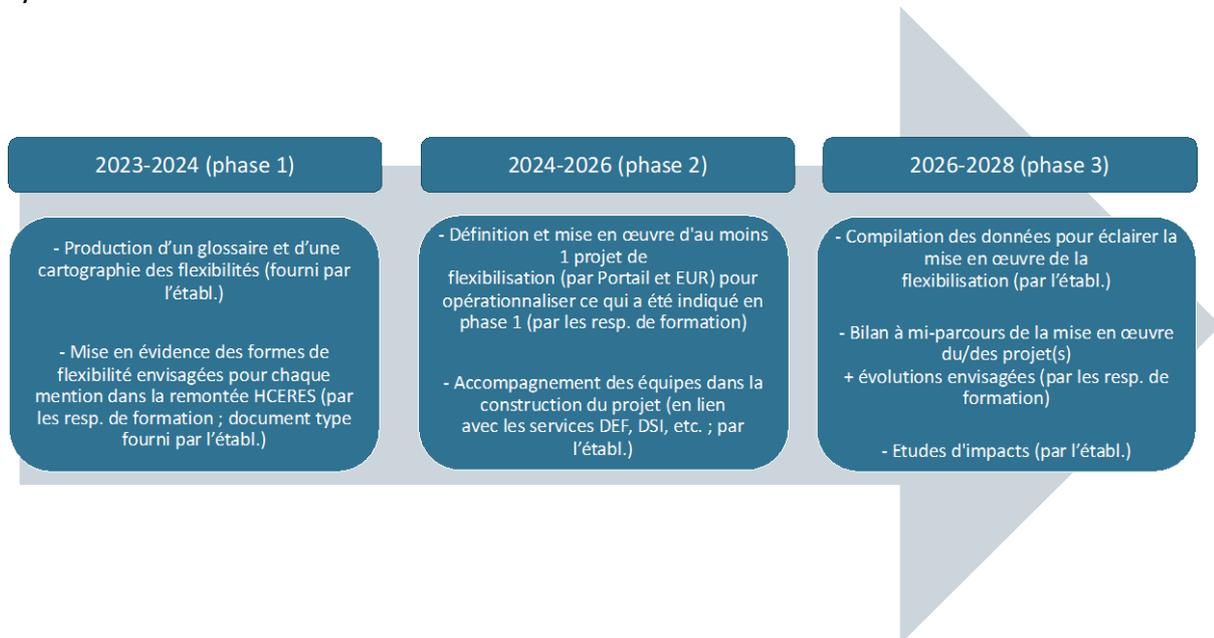
O5. Capitaliser sur les transformations pédagogiques. Notamment dans le sillage de la grille de transformation numérique d'UCA, le périmètre des UE/ECUE qui se « transforment » pour s'hybrider ne cesse de s'élargir. Les enseignants individuellement sont à l'initiative. Un enjeu à présent est de tendre vers une approche plus globale de ces transformations (au niveau de la formation, comme l'a amorcé le Portail STAPS) et que les responsables de formation voient dans quelle mesure elles peuvent ouvrir des opportunités pour introduire des formes de flexibilité utiles aux apprenants.



O6. Outillage. Des opportunités pour outiller le déploiement de nouvelles flexibilités se présentent avec le passage à Pégase, l'introduction de ADE, la perspective de développement d'un outil de spécialisation progressive au niveau L, l'introduction de nouvelles fonctionnalités dans Moodle (IntellyBoard, etc.). L'enjeu ici est d'anticiper le paramétrage des éléments flexibles, en se projetant à moyen-long terme, et d'éviter une logique de pure reproduction de l'existant.

Proposition de trajectoire

Il s'agit ici de délimiter une trajectoire pragmatique de développement de flexibilités dans l'offre de formation d'UCA dans le cadre du prochain contrat d'accréditation. La figure 2 en fournit une synthèse.



L'établissement se dote de **modalités pour identifier les besoins, les attentes et les possibles pour les formations et l'apprenant**. Cette démarche, appuyée par **l'analyse des données étudiantes disponibles**, doit permettre de faire **émerger des projets de flexibilisation qui répondent à des problématiques identifiées** ou validées par les responsables pédagogiques.

Les accompagnements pour soutenir cette trajectoire seront modulés selon les phases et les niveaux considérés. **De façon générale, les équipes de la DEF, de L@UCA, de la Direction du Pilotage et de la Performance (DPP), du Centre d'Accompagnement Pédagogique (CAP), du SIO-IP, le réseau des ingénieurs pédagogiques et de formation seront mobilisés à des degrés divers au cours de trois phases.** Le niveau des Licences générales sera l'objet de l'essentiel de ce travail transversal. Pour le niveau Master, il s'agira surtout d'assurer la coordination entre les ingénieurs de formation des composantes, qui feront remonter les projets et les besoins définis par les composantes et la DEF, dans le respect des axes stratégiques de l'établissement.

La rédaction de ce document a été pilotée par Ali Douai.